

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 692

présenté par
Mme Genetet et Mme Vignon

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l’alinéa 22, après la deuxième occurrence du mot :

« France »

insérer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'intégration de France Médias Monde à la holding France Médias.